

CHORUS

Le magazine du Centre Hospitalier Universitaire de Limoges

n° 56



DOSSIER

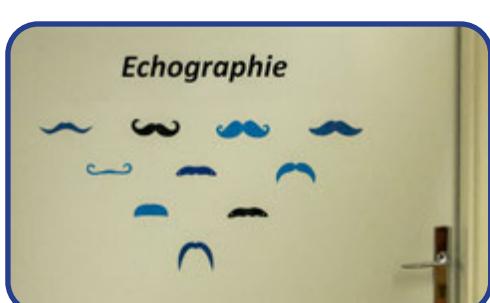
Transparence, éthique et probité au CHU de Limoges

Une démarche collective,
la responsabilité
de chacun

Retour en images

Movember

Le CHU de Limoges s'associe à Movember, le mois de sensibilisation dédié à la santé masculine et à la prévention des cancers masculins (prostate et testicules). Une journée d'information a été ainsi organisée par les services d'oncologie et de chirurgie urologique et andrologie, le 6 novembre dernier. Au programme : stands d'information et de prévention, prostate géante et une conférence « La sexualité après un cancer de la prostate ».



Editorial



Le CHU de Limoges, en tant qu'établissement public de santé porteur d'une triple mission de soin, d'enseignement et de recherche, se doit d'être à la hauteur des exigences d'exemplarité et de respect des principes déontologiques qu'adressent, légitimement, citoyens et usagers, aux acteurs du système de santé et aux agents publics. Le soin n'étant pas un acte anodin, des obligations particulières, de nature éthique et morale, incombent par ailleurs aux professionnels de santé.

L'application pratique de ces règles – présentées trop souvent de manière théorique – pouvant être à l'origine de difficultés d'interprétation ou de questionnements délicats, des acteurs existent et peuvent être directement sollicités. Savoir dans quelles situations et à qui s'adresser est le premier objectif du dossier central de ce numéro.

Le second objectif de ce dossier est de vous informer du dispositif Transparence et Probité en cours de déploiement au sein de l'établissement. Outre une Charte Transparence et Probité adoptée en juin 2025 et dont la vocation est d'être facilement appropriable par tous, différentes actions de maîtrise des risques, de sensibilisation et de formation continueront d'être engagées dans les mois à venir. Conforme aux recommandations de l'Agence française anticorruption, cette démarche institutionnelle témoigne de l'engagement de l'établissement en faveur de la transparence et de la déontologie à l'hôpital. Rappelons-nous toujours que ces deux éléments ne sont pas des fins, mais bien des moyens au service de la confiance de l'usager et du citoyen dans notre système de santé.

Par conséquent, nous formons le vœu que vous vous empariez pleinement des bonnes pratiques promues et que, ensemble, nous continuons à faire du CHU de Limoges un établissement fidèle aux valeurs et principes du service public hospitalier.

Très belles fêtes de fin d'année à tous, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, avec une pensée particulière pour les patients hospitalisés et les professionnels engagés durant cette période.

Pascale Mocaër,
Directrice générale du CHU de Limoges

Pr Muriel Mathonet,
Présidente de la Commission médicale d'établissement

SOMMAIRE

Retour en images	02
Editorial	03
Actualités	04
Innovation	05
GCS NOVA - Lancement de l'institut régional de cancérologie (IRCA NOVA)	
Qualité - Sécurité des soins	06
Imagerie - Nouveauté : technologie EOS au CHU	
Cybersécurité	07
Cybermois - Une vigilance partagée	
Dossier	08
Transparence, éthique et probité au CHU de Limoges - Une démarche collective, la responsabilité de chacun	
Travaux	16
Opérations de modernisation	
Ressources Humaines	18
• Santé publique - Campagnes de vaccination grippe et Covid	
• Accès au logement - Un partenariat entre le CHU de Limoges et Limoges Habitat	
Brèves / Agenda	20

CHORUS n°56

Magazine du Centre Hospitalier Universitaire de Limoges - 20 pages

Publication du CHU de Limoges à destination du personnel

Directrice de la publication : Pascale Mocaër

Conception-Rédaction-Maquette : Nicolas Vermersch, Maïté Belacel, Christophe Chamoulaud, Frédéric Coiffe, Johann Delalande

Photographies et illustrations : CHU Limoges
Impression : Centre d'impression du CHU de Limoges -
Tirage : 400 exemplaires
Dépot légal : 1^{er} trimestre 2025 - ISSN en cours

Contact : Direction de la communication
Tél. : 05 55 05 63 51
direction.communication@chu-limoges.fr

Avec la participation de l'équipe des vaguemestres pour la distribution.



Actualités

Octobre rose

A l'occasion d'Octobre rose, le mois de prévention du cancer du sein, Pascale Mocaër, directrice générale du CHU, et le Pr Élise Deluche, chef du service d'oncologie médicale, ont été conviées par le préfet de la Haute-Vienne à planter un arbre à ses côtés. Ce geste symbolique est destiné à apporter un message de soutien à toutes les patientes atteintes d'un cancer du sein.



Nouveau site internet

Le nouveau site internet du CHU de Limoges est actif depuis le 16 juillet 2025. Intégralement refondu afin d'offrir une interface modernisée et plus intuitive, il s'adapte à l'ensemble des supports (ordinateurs ; tablettes ; smartphones). Il s'agit d'une première version qui avocation à évoluer et à être enrichie progressivement. L'accessibilité sera travaillée avec encore plus d'attention dans les prochains mois, de manière à proposer un site internet pleinement accessible au plus grand nombre. N'hésitez pas à nous faire part de vos éventuelles remarques à l'adresse suivante : direction.communication@chu-limoges.fr

Modernisation D1 : visite de chantier

Le 5 septembre 2025, les membres du conseil de surveillance du CHU ont visité les différents chantiers en cours au sein de l'établissement. Cette visite s'inscrit dans le cadre de la vaste opération de modernisation et de mise en sécurité de l'hôpital Dupuytren 1. Elle a été suivie d'une conférence de presse relative à l'accès au site hospitalo-universitaire Marcland durant les travaux au CHU et aux Facultés de médecine et de pharmacie (voir p. 16 du présent numéro).



Plan greffe



Dans le cadre du déploiement en régions du plan greffe 2022-2026, Marine Jeantet, Directrice générale de l'Agence de la biomédecine (ABM), était présente au CHU de Limoges le 30 septembre 2025. Elle a rencontré l'ensemble des professionnels du CHU impliqués dans les activités de prélèvements et de greffes d'organes, de tissus, de cellules souches hématopoïétiques et de procréation médicale assistée (PMA).



Nominations

Au 1^{er} septembre 2025, dix praticiens du CHU de Limoges ont été nommés PU-PH ou MCU-PH. Outre leur mission de soins auprès des patients, ils accèdent ainsi à une double mission d'enseignement universitaire et de recherche médicale. Nous leur présentons toutes nos félicitations !

Professeurs des Universités - Praticiens Hospitaliers (PU-PH)

- Pr Maxence COMPAGNAT, service de médecine physique et réadaptation
- Pr David RIZZO, service d'hématologie biologique
- Pr Henri SALLE, service de neurochirurgie
- Pr Bruno EVRARD, service de réanimation polyvalente

Maîtres de Conférences des Universités - Praticiens Hospitaliers (MCU-PH)

- Dr Lucie CHASTAINGT, service de médecine vasculaire
- Dr Sylvain MEYER, service de bactériologie-virologie-hygiène
- Dr Laure PONTHIER, service de réanimation pédiatrique
- Dr Pedro DE LIMA PRATA, service d'hématologie clinique
- Dr Lyse RUAUD, service de cytogénétique, génétique médicale et biologie
- Dr Thomas LAFON, service des urgences adultes

GCS NOVA

Lancement de l'institut régional de cancérologie (IRCA NOVA)

À l'occasion de sa rentrée scientifique, le Groupement de coopération sanitaire (GCS) NOVA a annoncé la création de l'Institut régional de cancérologie (IRCA NOVA) porté par les CHU de Limoges, Bordeaux et Poitiers. Un projet ambitieux conçu en partenariat avec les Universités, les acteurs territoriaux publics et privés et l'ARS Nouvelle-Aquitaine, avec pour objectif de garantir une prise en charge d'excellence aux patients atteints de cancer sur l'ensemble de la région.



Une dynamique régionale pour une visibilité européenne

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du réseau EUNetCCC (European Network for Comprehensive Cancer Centres). Porté par la Commission européenne, ce programme vise à bâtir un maillage de centres intégrés en cancérologie (Comprehensive Cancer Centers, CCC) dans tous les États membres d'ici 2028. Le modèle CCC repose sur une approche transversale, intégrée et exigeante de la cancérologie, combinant soins, recherche, innovation, prévention, formation et implication des usagers. L'objectif : offrir à 90 % des patients atteints de cancer un accès à une prise en charge labellisée d'ici 2030. L'Institut porté par le GCS NOVA s'inscrit pleinement dans cette ambition. Il a été sélectionné pour faire partie des premiers centres en France à entrer dans ce processus de labellisation.

La Nouvelle-Aquitaine, première région mobilisée

Avec un territoire plus vaste que l'Autriche ou le Portugal, la Nouvelle-Aquitaine devient la première région européenne à porter un Institut de cancérologie inter-CHU de cette envergure. Avec l'IRCA NOVA, les trois CHU de Nouvelle-Aquitaine ouvrent une voie nouvelle pour une prise en charge du cancer plus équitable, innovante et visible à l'échelle européenne.

Une dynamique scientifique et universitaire reconnue

Grâce à ses liens étroits avec les Universités de Limoges, Bordeaux et Poitiers, l'Institut s'engage dans la formation initiale et continue des professionnels de santé. Des programmes pédagogiques mutualisés et adaptés aux évolutions scientifiques seront déployés à l'échelle régionale par l'institut. Parallèlement, des actions d'éducation thérapeutique destinées aux patients et à

leurs proches renforceront leur autonomie et leur qualité de vie tout au long du parcours de soin.

Les usagers au centre des décisions

L'Institut repose sur une gouvernance agile, partagée et inclusive, mobilisant directions hospitalières, fédérations de cancérologie, centres de coordination en cancérologie (3C), chercheurs, soignants, représentants des usagers et patients partenaires. Ces derniers jouent un rôle central dans les instances de pilotage, participant à l'élaboration des stratégies, à l'évaluation des parcours et à l'amélioration continue de la qualité. L'Institut a également vocation à associer les autres établissements du GHT du Limousin ayant une activité de cancérologie, ainsi que les acteurs de la médecine de ville, dans une logique de parcours.



La gouvernance de l'IRCA NOVA au CHU de Limoges



Aurore Loxq
directrice
administrative
de l'institut



Pr Élise Deluche
chef du service
d'oncologie médicale



Dr Florent Huré-
Papaiconomou
médecin référent des 3C

Imagerie

Nouveauté : technologie EOS au CHU

Depuis avril 2025, le CHU de Limoges est équipé du dispositif d'imagerie EOS, une technologie innovante permettant des examens 2D/3D de haute résolution avec une irradiation réduite. Il est indiqué chez l'adulte et l'enfant dans les pathologies orthopédiques, ostéo-articulaires et du rachis.



Précision et sécurité de l'examen

Grâce à la précision des mesures anatomiques obtenues, EOS constitue un outil de référence pour le diagnostic, la prise en charge et le suivi des pathologies orthopédiques et ostéo-articulaires. L'irradiation réduite participe à une meilleure sécurité et qualité de l'examen.

Un examen en position naturelle

L'imagerie EOS permet de réaliser des clichés du corps entier ou ciblés, en position debout ou assise. Cette approche offre une représentation fidèle de la posture naturelle du patient et facilite ainsi l'évaluation des déformations ou troubles de l'alignement. La précision des mesures anatomiques permet un diagnostic et un suivi optimisés. Le positionnement est conçu pour être simple et confortable, y compris pour les patients en fauteuil roulant.

Demande d'examen EOS

En interne comme en externe, la demande d'un examen EOS doit être effectuée par un médecin, via les formulaires disponibles sur le site internet du CHU de Limoges (rubrique Radiologie et imagerie médicale) : www.chu-limoges.fr/service-medical/radiologie-et-imagerie-medicale/



Le formulaire complété est à transmettre à l'adresse : eos@chu-limoges.fr

Après étude du dossier par un radiologue, un rendez-vous sera proposé au patient si l'examen avec le système EOS est adapté à sa situation.

Les indications

Chez l'enfant :

- suivi des scolioses ;
- troubles posturaux.



Chez l'adulte :

- déformations du rachis (troubles posturaux, rachis dégénératif) ;
- arthroplasties (pose de prothèses) de hanche et de genou ;
- déformations du bassin et des membres inférieurs (inégalités de longueur, anomalies d'axe ou de torsion...).



Cybermois Une vigilance partagée

Octobre était également le Cybermois, une campagne européenne de sensibilisation dédiée à la cybersécurité. L'objectif : rappeler que la sécurité numérique est l'affaire de tous - au travail comme à la maison - et qu'adopter les bons réflexes au quotidien permet de se protéger des actes de cybermalveillance.

Les établissements de santé sont particulièrement exposés aux cyberattaques. Elles peuvent paralyser tout ou partie du système d'information hospitalier et provoquer des fuites de données sensibles, compromettant la continuité des soins et la confidentialité des informations médicales. Face à ces menaces croissantes, le CHU de Limoges renforce en permanence la sécurité de son système d'information et prépare ses équipes à faire face aux situations de crise d'origine cyber.

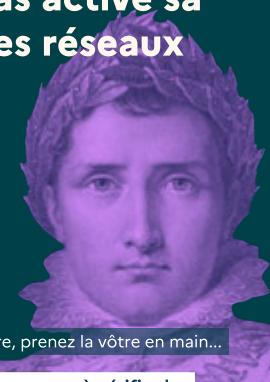
Une responsabilité individuelle et collective

La cybersécurité ne repose pas uniquement sur une politique institutionnelle, elle dépend aussi de nos comportements. Chaque professionnel du CHU, quel que soit son métier, joue un rôle clé dans la protection du système d'information. En adoptant quelques cyber-réflexes simples, chacun contribue à la sécurité de l'ensemble de l'établissement :

- ne jamais partager ses identifiants ou mots de passe ;
- être vigilant face aux e-mails suspects ou liens inconnus ;
- verrouiller sa session dès que l'on s'éloigne de son poste ;
- signaler sans délai tout incident ou comportement inhabituel.

1815 : Bataille de Waterloo

Napoléon aurait gagné Waterloo s'il n'avait pas activé sa géoloc' sur les réseaux sociaux.



À défaut de réécrire l'Histoire, prenez la vôtre en main...

Sur les réseaux sociaux, pensez à vérifier les paramètres de confidentialité de vos comptes.

CYBER MOIS
CYBERMOIS.GOUV.FR

Une des affiche de la campagne « Histoire de Cyber » 2025



Procédure face un e-mail douteux (phishing)



1 Bien vérifier l'adresse de l'expéditeur. Si elle vous paraît suspecte, ne pas ouvrir les pièces-jointes et ne cliquer sur aucun lien.
2 Transférez impérativement le mail en pièce-jointe à « DSI systèmes » et « RSSI ».

Pour télécharger la procédure, scannez le QR Code.



Un doute, une question ?

Contactez **Antony Alves**,
Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information
Tél. : 56446
mail : antony.alves@chu-limoges.fr
rssi@chu-limoges.fr

 De nombreuses ressources sont disponibles pour vous aider à adopter les bons réflexes numériques :
www.cybermalveillance.gouv
www.cnil.fr/fr/se-protéger-sur-internet-avec-les-cyber-reflexes

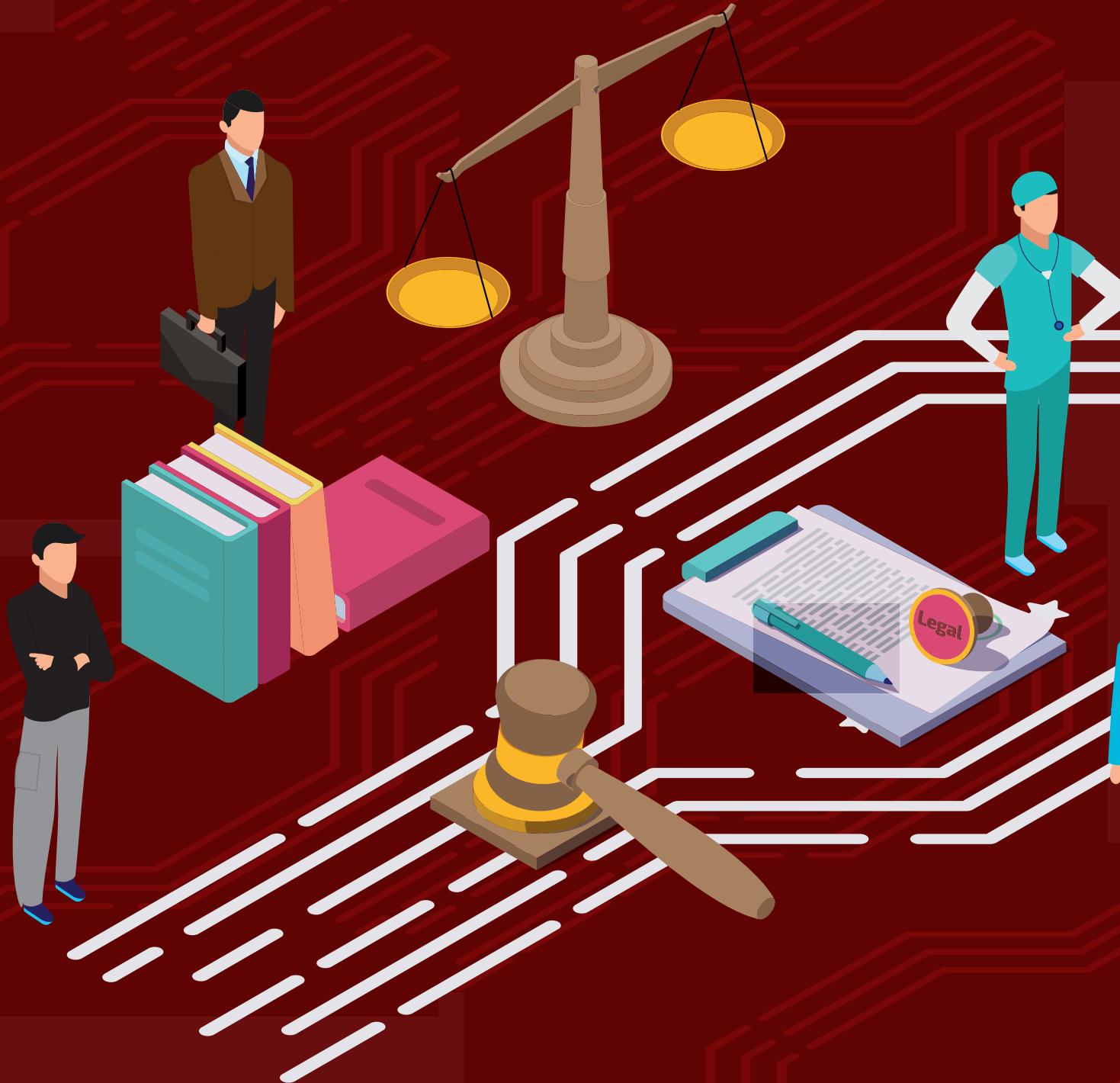
Exercice REMPAR25

Le 18 septembre 2025, le CHU de Limoges a participé à un exercice cyber d'une ampleur inédite, lequel simulait une crise cyber systémique entraînant une interruption massive des services numériques essentiels, à l'échelle du territoire national.

Une cellule de crise a été activée et des services de soins ont également été mobilisés. L'objectif pour l'établissement était de tester les procédures en place en cas de cyberattaque et de les améliorer.

Un grand merci à l'ensemble des participants !





DOSSIER

Transparence, éthique et probité au CHU de Limoges

Une démarche collective, la responsabilité de chacun

Parce qu'ils sont au service de l'intérêt général et parce que la mission de soigner autrui n'est ni anodine ni ordinaire, tous les professionnels de l'hôpital public sont soumis à différentes exigences d'ordres éthique et déontologique.

Compte tenu de la complexité de certains questionnements, des acteurs existent et peuvent être directement sollicités.



Transparence, éthique et déontologie : des principes au service de la confiance dans l'hôpital



En tant qu'établissement public de santé à dimension hospitalo-universitaire, le CHU de Limoges mobilise quotidiennement des moyens humains et financiers conséquents au service de la santé des usagers du territoire. Le financement des missions de soins, d'enseignement, de recherche et d'innovation reposant sur des fonds publics, un cadre strict est mis en place afin d'en assurer le bon usage. Par ailleurs, à cette obligation de bonne gestion budgétaire et financière s'ajoute une exigence supérieure, laquelle découle de la place si spécifique qu'occupe le service public en France et de l'attachement qu'éprouvent les citoyens pour ce dernier : l'intégrité et la probité des agents publics. Tous les professionnels de l'hôpital public doivent ainsi se conformer à des règles déontologiques prévues par la loi.

Compte tenu de la nature si particulière de la relation de soins entre le patient et celui qui réalise la prise en charge, un cadre éthique spécifique s'applique, en outre, aux professionnels de santé. Cette « éthique du soin » est ancienne, pouvant remonter – notamment pour les médecins – à l'Antiquité et au célèbre serment d'Hippocrate (IVe siècle avant JC) !

Transparence, éthique et déontologie sont donc effectivement au service de la confiance de l'usager et du citoyen dans le système de santé. C'est pour cette raison que le CHU de Limoges s'est engagé dans une démarche institutionnelle de transparence et de lutte contre les atteintes à la probité, et qu'il soutient toutes les réflexions relatives à l'éthique dans le soin et dans la recherche-innovation.

L'hôpital, un secteur à risques en matière d'atteintes à la probité

L'hôpital et, plus largement, le secteur de la santé, est particulièrement exposé aux risques d'atteinte à la probité, dans la mesure où il regroupe différentes caractéristiques porteuses de risques :

- un secteur où de fortes sommes d'argent sont en jeu, avec des flux financiers importants entre acteurs publics et privés, notamment dans le cadre de la commande publique ;
- un secteur dans lequel des liens d'intérêt existent fréquemment entre acteurs publics (institutions et/ou individus) et acteurs économiques privés ;
- un secteur avec une structuration spécifique de la concurrence (un nombre relativement faible d'acteurs économiques de premier ordre se font concurrence via des innovations médicales ou pharmaceutiques brevetées) et de l'acte d'achat via la prescription d'examens ou de traitements ;
- un secteur connaissant des situations d'urgence ou de crise, lesquelles peuvent induire des situations exceptionnelles, notamment dans l'application du code de la commande publique.



Guide pratique à l'attention des établissements publics de santé : mettre en place ou mettre à jour un dispositif anticorruption



Les atteintes à la probité, des infractions réprimées sévèrement par le Code pénal

L'obligation de probité implique de ne pas utiliser ses fonctions professionnelles afin d'en tirer un profit personnel. Les principes d'exemplarité et de probité sont proches de celui d'intégrité. Ils impliquent également de faire cesser ou de prévenir les situations de conflits d'intérêts. D'une manière générale, il est demandé aux professionnels de l'hôpital public d'exercer leurs fonctions de manière désintéressée. Ces dispositions sont rappelées à l'article L. 121-1 du Code général de la fonction publique : « *L'agent public exerce ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité* ».

Les infractions d'atteinte à la probité, outre des sanctions administratives et disciplinaires, regroupent six infractions distinctes, réprimées pénalement :

- la corruption : solliciter, accepter ou recevoir un avantage en contrepartie d'une décision ou d'une action ;
- le trafic d'influences : solliciter, accepter ou recevoir un avantage en contrepartie d'une influence sur une décision publique ;
- la concussion : exiger ou percevoir une somme indue, ou accorder une exonération illégale ou un avantage indu ;
- la prise illégale d'intérêts : avoir un intérêt de nature à compromettre son impartialité, son indépendance ou son objectivité d'agent public ;
- le favoritisme : avantager un tiers dans le cadre d'une procédure de commande publique ;
- le détournement de fonds publics : utiliser à des fins personnelles des fonds destinés à la collectivité ou pouvant être considérés comme des deniers publics.

L'ensemble de ces infractions est passible d'une amende comprise entre 200 000 et 1 000 000 € et de 2 à 10 ans de prison.



Quelles sont les situations à risques et en quoi consiste le dispositif Transparence et Probité de l'établissement ?

Cinq situations du quotidien des agents publics hospitaliers ont été identifiées comme « à risques » en matière d'atteintes à la probité :

- les conflits d'intérêts ;
- les relations avec des industriels de santé ;
- les relations avec des fournisseurs ;
- les cadeaux et invitations ;
- le cumul d'activités accessoires.

Afin de protéger les professionnels qui pourraient être confrontés à ces situations de manière non-intentionnelle, d'une part, et de détecter et lutter contre toutes les autres situations intentionnelles, d'autre part, le CHU de Limoges déploie un dispositif de transparence et de lutte contre les atteintes à la probité conforme aux recommandations de l'Agence française anticorruption, comprenant notamment une charte Transparence et Probité. Annexé au règlement intérieur, ce document s'applique à l'ensemble des professionnels de l'établissement, aux stagiaires et professionnels en formation, ainsi qu'aux bénévoles intervenant au sein de ses murs. Le référent déontologue, par ailleurs référent alerte de l'établissement, peut également être contacté (cf. page 13).



Probité

Le mot **probité** vient du latin *probus*, lequel signifie « *honnête, droit, irréprochable* ». Dans le droit français, il renvoie à l'ensemble des comportements attendus de la part des agents publics.

Déontologie

Le mot **déontologie** vient du grec *deon* (« *ce qu'il faut faire* ») et *logos* (« *discours, science* »). Il s'agit donc, littéralement, de la « *science des devoirs* », c'est-à-dire de l'ensemble des règles de conduite orientant une profession.

Intégrité

Le mot **intégrité** vient du latin *integer*, lequel signifie « *entier, complet, intact* ». Il désigne d'abord ce qui n'a pas été altéré puis, par extension, la droiture morale de ce qui reste fidèle à ses principes, malgré toute forme de pression.

Ethique

Le mot **éthique** vient du grec *ethos*, soit « *la manière d'être, le caractère, l'habitude morale* ». L'éthique n'est donc pas une simple règle ou un cadre juridique. Elle implique une réflexion sur le bien agir, sur la manière la plus humaine et la plus appropriée de prendre une décision.

L'éthique du soin, une spécificité pour les professionnels de santé

L'éthique est au cœur de chaque décision et de chaque acte de soin. En effet, elle ne se limite pas aux règles ou aux protocoles, interrogeant le sens de l'action, la valeur des décisions de l'équipe soignante et la justesse du soin.

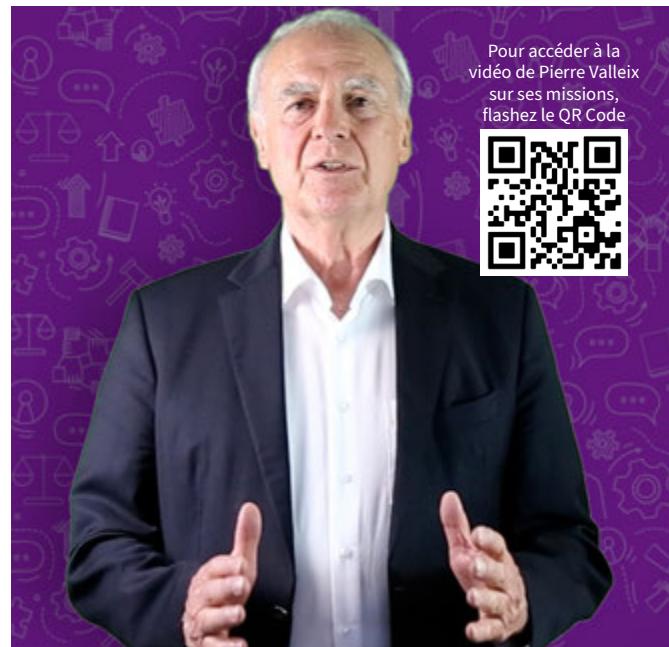
Dans un environnement complexe où s'entremêlent urgence, technicité et le principe de dignité de la personne humaine, l'éthique implique de concilier science et conscience, efficacité et respect de l'individualité de chacun.

Au quotidien, la démarche peut toutefois être source d'interrogations et de questionnements. C'est pourquoi il existe, au sein du CHU de Limoges, un comité d'éthique et une commission éthique et déontologie, aux missions complémentaires et bien définies (cf. entretiens page 14).



Référent déontologue : un éclairage sur les principes déontologiques

Depuis 2020, les professionnels du CHU peuvent faire appel à un référent déontologue afin d'obtenir des conseils sur leurs obligations et les principes déontologiques qui incombent à leur statut et leurs fonctions. Cette mission est confiée à Pierre Valleix, Avocat général honoraire à la Cour de cassation. Il peut être saisi en toute confidentialité par tous les professionnels du CHU, quel que soit leur statut, à l'adresse : deontologue@chu-limoges.fr. Il peut être saisi dans les mêmes conditions, en tant que référent alerte, à l'adresse : referent-alerte@chu-limoges.fr.



Quel est le rôle et la mission du référent déontologue au sein du CHU ?

Le rôle et les missions du référent déontologue sont définis par la loi, notamment celle du 20 avril 2016. Elle prévoit que « *tout fonctionnaire a le droit de consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des obligations et principes déontologiques...* ». Outre son rôle de conseil, le référent déontologue peut aussi être appelé à donner son avis à l'administration sur des règles déontologiques spécifiques notamment pour prévenir les risques de conflits d'intérêts.

En quoi votre action peut-elle contribuer à renforcer la confiance des citoyens et des usagers dans l'hôpital public ?

Les usagers du service public ne doivent pas pouvoir douter un seul instant de l'intégrité, de l'impartialité, de la dignité, de la probité et de la neutralité des agents publics avec lesquels ils sont en contact. Par son action préventive, le référent déontologue participe au renforcement de cette confiance. A ce titre, son action mérite d'être mieux connue des professionnels de santé mais aussi du public.

Dans quelles situations un agent peut-il vous consulter ? Y a-t-il des règles encadrant la confidentialité de vos échanges avec lui ?

Les agents publics doivent être assurés de la totale confidentialité des échanges avec le référent déontologue. C'est une condition nécessaire et indispensable pour permettre aux agents de s'adresser à lui en toute confiance. Il faut ajouter que le référent déontologue n'est soumis à aucune hiérarchie et qu'il n'a donc pas à rendre compte de ses entretiens avec les agents sous peine d'une violation du secret professionnel.

Quels types de questions ou de sollicitations reviennent le plus souvent ?

Les cumuls d'activités suscitent beaucoup d'interrogations chez les agents qui en font la demande, notamment en terme de conflits d'intérêts. Ces questions sont multiples et elles concernent aussi bien la faisabilité du projet que sa réalisation concrète. Elles doivent pouvoir être formulées simplement et recevoir une réponse rapide. Le référent déontologue du CHU est généralement contacté par mail sur une boîte dédiée mais il est aussi possible de s'entretenir avec lui.

Quel message souhaitez-vous transmettre aux professionnels qui hésiteraient encore à vous saisir ?

Il est naturel et il est même sain de se poser des questions sur l'application de règles déontologiques qui apparaissent parfois un peu compliquées ou peu adaptées au quotidien des agents. Cependant, la simplicité des contacts avec le référent déontologue et les garanties de confidentialité des échanges doivent permettre de lever toutes les réticences. Lors de mes échanges avec les agents, je ne manque pas de leur dire qu'ils n'ont aucune obligation ni, encore moins, aucune contrainte pour suivre le conseil que je leur donne.

J'ai cependant pu savoir que mes conseils ont plutôt été suivis...!

Enfin, pourriez-vous nous dire quelle est votre définition de la déontologie des agents publics ?

Je pourrais bien sûr rappeler la définition juridique de la déontologie : « *ensemble de devoirs professionnels qui s'imposent aux agents dans l'exercice de leurs fonctions* » mais je préfère dire que la déontologie c'est une boussole qui nous permet, à nous agents publics, de toujours guider notre action dans le sens de l'intérêt général.

Le comité d'éthique

Présentation du comité d'éthique par sa présidente, le Dr Maryse Fiorenza-Gasq.



Quel est le rôle et la mission du comité d'éthique ?

Le comité d'éthique est une instance du CHU, mise en place en 1999 par le Dr Gérard Terrier, qui concourt, en lien avec la commission médicale d'établissement et la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques, à la définition de la ligne éthique de la pratique médicale et soignante de l'établissement. Dans ce cadre, le comité d'éthique : apporte un éclairage pluridisciplinaire, distancié et argumenté, face à une situation clinique complexe et à enjeux éthiques ; se prononce sur la recevabilité éthique de protocoles de recherche non interventionnelle ou de thèses, ayant préalablement satisfait à la réglementation en vigueur ; sensibilise le personnel du CHU aux questions d'ordre éthique, en lien avec l'ERENA site Limousin. En revanche, il n'est pas compétent pour examiner des différends entre personnes, ou pour traiter les contentieux médicaux et soignants, ou pour statuer sur des problèmes organisationnels ou de ressources humaines.

En quoi la dimension éthique participe-t-elle à la qualité des soins et au respect des valeurs de l'hôpital public ?

Dans le cadre de l'hôpital public, l'éthique participe directement à la défense de ses valeurs fondamentales : égalité d'accès aux soins, solidarité, non-discrimination et continuité du service public. Elle rappelle que le soin est un droit, non un produit. Elle soutient également les soignants en leur offrant un espace réflexif préservant le sens du soin, la cohérence professionnelle, dimensions essentielles pour prévenir

l'épuisement moral et favoriser la qualité de vie au travail. Ainsi, l'éthique hospitalière contribue simultanément au respect des patients, à l'humanisation des pratiques et à la fidélité aux missions du service public de santé.

Dans quelles situations faut-il consulter le comité d'éthique ?

Le comité peut être saisi par : tout personnel de l'établissement sur des questions éthiques relatives aux pratiques professionnelles ; tout personnel de l'établissement sur des protocoles de recherche, des travaux scientifiques ou études, notamment dans le cadre des procédures requises par les organismes de recherche ou les revues scientifiques, mais également les enseignants et étudiants de l'Université ou des instituts de formation ; la Directrice générale ou son représentant sur toute question éthique liée à l'exercice des missions de l'établissement. Le comité d'éthique peut également s'auto-saisir ou être saisi par l'un de ses membres. Exceptionnellement, il peut être saisi par un autre établissement du GHT ne disposant pas d'un comité d'éthique, sur des questions d'une particulière sensibilité.

Pourriez-vous nous partager un exemple, anonymisé bien-sûr, d'une réflexion éthique ayant aidé à éclairer une décision médicale récente ?

L'équipe médicale de réanimation néonatale du service de pédiatrie de l'HFME s'est adressée récemment au comité d'éthique, portée par une profonde préoccupation tant humaine que clinique. Elle s'est trouvée confrontée à une situation où l'obstination thérapeutique, perçue comme déraisonnable, était imposée à un enfant prématurissime, dont la précarité

La commission Ethique et Déontologie de la Faculté de médecine

Le Pr Philippe Bertin, président de la commission Ethique et Déontologie de la Faculté de médecine de Limoges.



Pourriez-vous présenter la commission éthique et déontologie : sa mission générale, ses principes et sa composition ?

La commission éthique et déontologie de la Faculté de médecine de Limoges répond à la charte des Facultés de médecine rédigée en 2017 et actualisée en 2023. Elle est la garante du respect des règles déontologiques et d'intégrité préconisées par l'ensemble des ordres des professions composant la Faculté de médecine. Elle s'assure, à ce titre, de l'engagement de la Faculté dans le cadre de l'intégrité scientifique. Elle s'intéresse à la transparence dans le cadre des déclarations des liens d'intérêt, des déclarations de cumul d'activités accessoires. La commission travaille aussi

sur les avantages et les cadeaux, les financements externes afin qu'ils n'influencent pas l'indépendance des contenus pédagogiques, les bonnes pratiques pédagogiques dans les relations avec les industries de la santé. Les membres de cette commission sont nommés par le Doyen de la Faculté de médecine.

Quels types de situations doivent amener les professionnels ou les services à solliciter la commission Ethique et Déontologie ?

Cette commission est à la disposition des personnels de la Faculté de médecine, des médecins hospitalo-universitaires et des étudiants. La grande majorité de son activité est ainsi liée à l'analyse des questions

physiologique et les lésions cérébrales majeures, irréversibles, dessinaient un pronostic sombre et irrémédiable. Les parents, dans leur douleur et leur désarroi, réclamaient avec insistance que tous les soins, même les plus invasifs, soient poursuivis pour maintenir en vie leur enfant. Cette saisine portait en elle l'écho d'une triple souffrance : celle, silencieuse, de cet enfant privé de confort, exposé à la douleur ; celle des parents, confrontés à un deuil soudain et impensé ; mais celle aussi, palpable, des soignants qui dispensaient chaque jour des soins lourds, disproportionnés, en contradiction avec leur éthique et leur mission de soulagement. Elle révélait aussi la fracture qui s'était creusée entre les parents et l'équipe, la confiance ébranlée, le dialogue rendu difficile par l'émotion et l'incompréhension. Pourtant, chaque étape d'accompagnement, chaque rencontre, chaque moment d'information avait été respecté, avec patience et humanité. Le temps, si précieux et nécessaire, a été pris. Peu à peu, les parents ont pu entendre les raisons d'un accompagnement palliatif, et accepter avec plus de sérénité la fin de vie de leur bébé.

Quelle est votre définition de l'éthique à l'hôpital

L'éthique à l'hôpital repose sur des principes tels que l'autonomie du patient, la bienfaisance, la non-malfaisance et la justice. Elle vise à concilier les impératifs médicaux, les contraintes institutionnelles et les exigences morales. Elle représente le fondement même du soin, de la relation de soin et de son sens. Elle permet, au sein du CHU, d'articuler progrès et recherche scientifiques, connaissances médicales, soins, responsabilité humaine et équité, tout en reconnaissant la vulnérabilité du patient et la valeur de la relation thérapeutique.

d'ordre éthique ou déontologique dans le domaine médical et scientifique.

Comment la commission accompagne-t-elle les professionnels dans la compréhension des obligations éthiques et déontologiques ?

La commission promeut et s'assure de la réalisation concrète de l'enseignement de l'éthique et de la déontologie médicale et est à la disposition de tous les personnels universitaires, enseignants, chercheurs, étudiants, personnels administratifs, dans le domaine des questions éthiques et déontologiques médicales.



Espace de Réflexion Éthique
de Nouvelle-Aquitaine
LIMOGES

L'Espace de réflexion éthique de Nouvelle-Aquitaine (ERENA) a pour mission de promouvoir la réflexion éthique et de sensibiliser aux enjeux sociétaux dans les domaines des sciences de la vie et de la santé, auprès du grand public comme des professionnels de santé du Limousin. A cette fin, il développe des actions de formation (cours dédiés dans la formation initiale des étudiants en santé ; formation continue pour les professionnels de santé et animation d'instances éthique au sein des structures sanitaires et médico-sociales ; coordination, en partenariat avec la Faculté de médecine de Limoges, du DU d'éthique médicale).

L'ERENA site Limousin organise régulièrement des événements citoyens (rencontres, colloques, conférences-débats, bulles éthiques, théâtres éthiques) afin de favoriser les échanges autour des grands enjeux éthiques en santé pour aujourd'hui et demain.

Fort d'un maillage territorial de référents éthiques, il constitue un acteur incontournable de l'éthique médicale en Limousin. Il participe activement aux Etats généraux de la bioéthique, en pilotant des débats territoriaux sous la coordination du Comité consultatif national d'éthique (CCNE), dans le cadre de la révision périodique des lois de bioéthique.



<https://limoges.espace-ethique-na.fr/>

Opération de modernisation du site Marcland D'importants travaux pour améliorer l'offre de soins

D'importants travaux se déroulent actuellement sur le site Marcland, lequel accueille le CHU et les Facultés de médecine et de pharmacie de Limoges. Ces chantiers concernent le bâtiment principal du CHU, l'hôpital Dupuytren 1, et la partie universitaire du Centre de biologie et de recherche en santé (CBRS). Ces travaux s'accompagnent de modifications des voies d'accès et de circulation, ainsi que des modalités de stationnement.



CHU : opération de modernisation de l'hôpital Dupuytren 1

Nouveau bâtiment Soins critiques – Réanimation

Il s'agit de la construction d'une extension de l'hôpital Dupuytren 1. Ce bâtiment s'élèvera sur quatre niveaux, dont deux accueilleront les services de réanimation, de soins hautement spécialisés abdomen et la Coordination hospitalière des prélèvements d'organes et des tissus (CHPOT). Au total, le bâtiment aura une capacité de 42 lits, ainsi que deux lits d'irrathérapie.

Durée des travaux : 21 mois

Le chantier Réseaux primaires

Ce chantier correspond à des travaux d'infrastructure et de voirie réseaux divers, afin de disposer de nouvelles distributions des réseaux principaux : électricité, fluides, eau chaude et eau glacée. Il comprend également la construction d'une centrale énergie (chantier près de l'hélistation) abritant trois groupes électrogènes, ainsi que la création de quatre pôles d'énergie situés en dehors de l'emprise de la tour Dupuytren 1.

Durée des travaux : 19 mois

Le chantier Tour - Socle – Façades

Le chantier consiste en des travaux de mise en sécurité et de restructuration complète du bâtiment Dupuytren 1. Déployé simultanément sur plusieurs niveaux, le projet intègre la rénovation totale des façades, avec la mise en œuvre d'une isolation thermique externe et d'une vêture architecturale ainsi que le remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures.

Durée des travaux : 7 ans

2024 - 2032, 378 M€, avec pour objectifs :

- Adapter l'offre de soins aux besoins du territoire ;
- Améliorer la prise en charge et le confort hôtelier pour les patients ;
- Améliorer les conditions de travail des professionnels et les organisations ;
- Renforcer la sécurité incendie et la performance énergétique.

Université : extension du Centre de Biologie et de Recherche en Santé (CBRS)

Avec le démarrage du chantier en septembre 2025, la structuration de l'institut OmegaHealth autour d'axes stratégiques de recherche permettra de regrouper les 9 unités de recherche aujourd'hui réparties dans les locaux de la Faculté de sciences et techniques, de la Faculté de médecine ou à l'IUT du Limousin.

2025-2027, 32 M€ avec pour objectifs :

- Renforcement et visibilité de l'excellence des recherches en biologie santé ;
- Accompagnement des dynamiques scientifiques ;
- Soutien à la formation par la recherche.

Modifications des voies d'accès et de circulation

Ces travaux s'accompagnent de modifications des voies d'accès et de circulation, ainsi que des modalités de stationnement. L'ensemble des acteurs et des autorités concernées s'est mobilisé afin de maintenir l'accessibilité et l'activité sur le site Marcland. Le message clef donné aux usagers et aux professionnels est d'anticiper leur venue et d'utiliser des modes de transport autres que la voiture individuelle.



Informier pour anticiper la venue sur le site

- Site internet CHU « Venir au CHU »
- SMS de rappel « Anticipez votre venue et privilégiez les alternatives à la voiture »



Faciliter l'accessibilité

- Signalétique adaptée et parcours internes retravaillés
- Application de géolocalisation interne
- Fauteuils roulants en libre service



Soutenir l'évolution des usages

- Facilitation de l'accessibilité en transports en commun, en covoiturage et à vélo
- Promotion des mobilités durables alternatives (abris-vélos, forfait mobilités)



Adapter les stationnements

- Maintien de capacités de stationnement équivalentes (nouveaux parkings ; extension plateforme D1...)
- Dépose-minute et accès PMR devant tous les sites



C'est quoi ce
CHANTIER?
LETTRE D'INFORMATION



Consultez toutes les lettres d'information relatives à l'opération en flashant le QR Code.



« Déplacez-vous autrement ! », c'est à travers ce logo que les usagers et professionnels sont invités à utiliser des alternatives à la voiture individuelle : bus, covoiturage, vélo, marche, etc.

L'ensemble des informations sur les accès au site est disponible sur le site internet du CHU.



Un nouveau parking provisoire pour les professionnels du CHU

Afin de maintenir la capacité de stationnement durant les opérations de travaux, et grâce à un partenariat avec la Ville de Limoges, un parking provisoire de 158 places est mis à disposition des professionnels du CHU sur le site universitaire de Vanteaux. Il est localisé à proximité de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, rue Camille Guérin (du côté de la Résidence universitaire). Situé à 8 minutes de marche de Jean Rebeyrol et à 13 minutes du hall de Dupuytren 1, ce parking est destiné en priorité aux agents travaillant sur des horaires de journée.

Une signalétique spécifique a été installée et une barrière avec contrôle d'accès par badge sera fonctionnelle dans les semaines à venir. Ces emplacements sont toutefois d'ores et déjà disponibles. Un parking adjacent est aussi mis à la disposition des étudiants des Facultés de Médecine et de Pharmacie sur le site de Vanteaux, dans le cadre d'un partenariat entre la Ville de Limoges et l'Université.



Santé publique Campagnes de vaccination grippe et Covid

Les campagnes de vaccination anti grippe et Covid 2025 ont démarré le 14 octobre au CHU. Ces vaccinations s'adressent à l'ensemble des professionnels de l'établissement.

Se vacciner, c'est se protéger, mais c'est également un geste qui permet de protéger ses proches et les patients les plus vulnérables (personnes âgées, immunodéprimées...), y compris s'ils sont eux-mêmes vaccinés. La vaccination évite de développer des complications et une forme grave de la maladie.



VACCINATION COVID

Sur rendez-vous
au 56 847 ou 05 55 05 68 47
au service de santé au travail



VACCINATION ANTIGRIPPALE



Sans rendez-vous



du lundi au vendredi

(hors jours fériés)

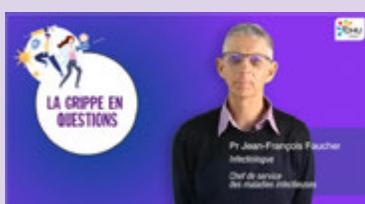
**SERVICE DE SANTE
AU TRAVAIL**



**8h00 - 12h00
13h00 - 17h00**

Bâtiment médico-administratif (BMA)
rez-de-chaussée

**Gratuit
pour tous les agents de l'établissement**



Pour en savoir plus, le **Pr. Jean-François Faucher**, chef du service des maladies infectieuses et tropicales au CHU, répond en vidéo, aux principales questions que l'on se pose sur la grippe et la vaccination.



Accès au logement Un partenariat entre le CHU de Limoges et Limoges Habitat

Le CHU de Limoges et Limoges Habitat ont conclu un partenariat pour améliorer l'accès au logement des professionnels hospitaliers. Cette collaboration inédite renforce les liens entre les deux acteurs publics, au service de l'attractivité de l'établissement et du territoire.



Ce partenariat a été officialisé par la signature d'une convention entre Madame Pascale Mocaë, Directrice générale du CHU, Madame Catherine Mauguen-Sicard, Présidente de Limoges Habitat et Adjointe au Maire de Limoges, et Madame Céline Moreau, Directrice générale de Limoges Habitat.

Il s'inscrit dans une dynamique commune : faciliter l'installation et le maintien des professionnels de santé sur le territoire, dans un contexte où le logement constitue un enjeu majeur d'attractivité et de qualité de vie au travail.

En conjuguant leurs expertises, les deux institutions affirment leur volonté d'agir conjointement pour favoriser l'accès au logement pour les personnels hospitaliers, qu'ils soient nouvellement recrutés ou déjà en poste.

Une convention avec des engagements concrets

• la désignation, au sein de Limoges Habitat, de référents dédiés

pour accompagner les agents hospitaliers dans leurs démarches de recherche de logement ;

- la diffusion d'informations régulières sur l'offre locative et le logement social ;
- un accompagnement renforcé en cas de situations sociales urgentes, afin d'apporter des réponses rapides et adaptées ;
- une formation spécifique des équipes des ressources humaines et sociales du CHU, pour mieux orienter les professionnels vers les solutions de logement existantes.

Une coopération durable

Conclue pour une durée initiale d'un an et renouvelable par tacite reconduction, cette convention marque une volonté commune de bâtir un partenariat pérenne au bénéfice des personnels hospitaliers. Au-delà de la réponse à un besoin concret, cette initiative s'inscrit dans la démarche globale d'attractivité et de fidélisation des professionnels de santé portée par le CHU de Limoges depuis plusieurs années.



Journée UAPED

1 Le 5 novembre 2025, l'Unité d'accueil pédiatrique enfant en danger (UAPED) de l'établissement organisait sa 3^e journée d'échanges, laquelle était spécifiquement dédiée à la lutte contre le harcèlement à l'école. Professionnels de la santé, du social, de la justice, de l'éducation, du monde associatif et des forces de l'ordre étaient réunis pour partager leurs expériences et renforcer la collaboration dans la lutte contre le harcèlement et la maltraitance des enfants.

Nouveaux internes

2 Le 3 novembre 2025, le CHU de Limoges accueillait les nouveaux internes de médecine lors d'une journée co-organisée avec les Facultés de médecine et de pharmacie de l'Université de Limoges. 185 internes ont rejoint les équipes du CHU et des établissements du groupement hospitalier de territoire du Limousin, ou encore de la Dordogne et de la médecine de ville. L'après-midi était consacrée à un jeu de piste dans le centre-ville de Limoges. Une façon ludique de découvrir la ville, mais aussi de renforcer le travail collaboratif et l'esprit d'équipe, indispensables à leur futur exercice.

Accessibilité

3 Le 25 septembre 2025, Mme Françoise Slinger-Cecotti, sous-préfète de Bellac et référente handicap pour la Haute-Vienne, est venue rencontrer l'équipe de l'Unité d'accueil et de soins pour les sourds (UASS) du CHU de Limoges dans la continuité de la Journée internationale des langues des signes. Mise en place depuis mars 2024, cette unité a pour mission de garantir un égal accès aux soins aux personnes sourdes et malentendantes. L'UASS propose ainsi un accueil en langue des signes, une consultation avec un médecin généraliste et, si besoin, un accompagnement vers les services spécialisés du CHU.

GHT du Limousin

4 Le Comité territorial des élus locaux (CTEL) du Groupement hospitalier de territoire (GHT) du Limousin s'est réuni le 5 novembre 2025 au CHU de Limoges. Présidé par Emile-Roger Lombertie, maire de Limoges, le CTEL a pour mission d'évaluer et de contrôler les actions mises en œuvre par le GHT, afin de garantir à l'ensemble des habitants du territoire un égal accès à des soins de qualité et en toute sécurité. Merci aux élus et à leurs représentants membres du CTEL pour leur participation et leur engagement en faveur de la santé sur notre territoire.



CHU
DE LIMOGES

• Jeudi 15 janvier 2026
3^{ÈME} JOURNÉE "ENSEMBLE VERS LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE DU CHU"
Espace Bayles Isle - Isle
Inscription auprès de l'encadrement



• Jeudi 22 janvier 2026
JOURNÉE D'UROLOGIE POUR LES PROFESSIONNELS PARAMÉDICAUX
Chéops - Limoges
Bulletin d'inscription disponible sur Hermès ou le site internet du CHU

• 16-20 mars 2026
VISITE DE CERTIFICATION HAS

• 23-24 avril 2026
JOURNÉES ANNUELLES DE LA SOCIÉTÉ DE GÉRIATRIE ET GÉRONTOLOGIE DU LIMOUSIN - NOUVELLE-AQUITAINe
Stade Beaublanc - Limoges

• Jeudi 18 juin 2026
COLLOQUE DE TÉLÉMÉDECINE
Sainte-Foye (23)

CHORUS est votre magazine...
ÉCRIVEZ-NOUS !
maite.belacel
@chu-limoges.fr



SUIVEZ-NOUS SUR
LES RÉSEAUX SOCIAUX